

LUNDI 4 NOVEMBRE 2019

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: M. Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Mme Cynthia St-Pierre, M. Ghislain Vachon, M. Éric Bergeron et Mme Alexandra Champagne ainsi que Mme Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La conseillère Johanne Gagnon et le conseiller Jean-Philippe Bouffard sont absents.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents. **7961-1119**

Il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par M. Éric Bergeron, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 a été transmis au maire et aux membres du Conseil. **7962-1119**

Il est proposé par Mme Alexandra Champagne, appuyé par M. Ghislain Vachon et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de M. Éric Bergeron, appuyée par Mme Cynthia St-Pierre, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'octobre 2019 tels que déposés au montant total de 196 229.70 \$. **7963-1119**

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par M. Ghislain Vachon, appuyé par Mme Alexandra Champagne et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7964-1119**

ADOPTÉE

Déclaration des intérêts pécuniaires des élus à compléter.

Le formulaire de *déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* a été remis aux conseillers présents pour qu'ils le complètent et le remettre à la directrice générale et secrétaire-trésorière, qui les acheminera au responsable du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'occupation du territoire. **7965-1119**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Nomination du substitut du maire pour siéger à la MRC d'Arthabaska.

Il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par Mme Alexandra Champagne et résolu à l'unanimité que le conseiller Éric Bergeron soit désigné à titre de substitut du maire au sein du conseil des maires pour siéger à la M.R.C. d'Arthabaska jusqu'en novembre 2020.

7966-1119

ADOPTÉE

Nomination d'un élu au conseil de la Régie intermunicipale Incentraide.

Il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par M. Ghislain Vachon et résolu que le conseiller Éric Bergeron soit nommé au conseil d'administration de la Régie intermunicipale Incentraide, en remplacement de M. Marc Lavigne.

7967-1119

ADOPTÉE

Retrait du préventionniste de la MRC d'Arthabaska à partir du 1^{er} janvier 2020.

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale incentraide ont procédé à l'embauche de M. François Bergeron à titre de préventionniste à partir du 1^{er} janvier 2020;

7968-1119

CONSIDÉRANT que pour la Municipalité de Saint-Rosaire, les services du préventionniste de la MRC d'Arthabaska ne seront plus nécessaires à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de demander à la MRC d'Arthabaska d'ajuster le montant des quotes-parts en conséquence pour le budget 2020 et les budgets ultérieurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Ghislain Vachon, appuyé par Mme Alexandra Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Rosaire confirme qu'elle ne retiendra pas les services du préventionniste de la MRC d'Arthabaska à compter du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE

Entente de partage d'une ressource administrative avec la Municipalité de Maddington.

ATTENDU QUE la municipalité désire se joindre à la Municipalité de Maddington Falls pour partager une ressource administrative ;

7969-1119

ATTENDU QUE le regroupement de ressource favorisera la rétention et la compétence des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Bergeron, appuyé par Mme Cynthia St-Pierre et résolu que le maire, monsieur Harold Poisson et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Roberge soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Autorisation à déposer un projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

7970-1119

ATTENDU QUE les municipalités de Maddington-Falls et de Saint-Rosaire désirent présenter un projet de partage de ressource administrative, dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par M. Éric Bergeron et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Rosaire s'engage à participer au projet de partage de ressource administrative et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil de Saint-Rosaire accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document en lien avec la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

Entente de partage d'une ressource en loisir avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

ATTENDU QUE la municipalité désire se joindre à la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford pour partager une ressource en loisir ;

7971-1119

ATTENDU QUE le regroupement de ressource favorisera la rétention et la compétence des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par Mme Alexandra Champagne et résolu que le maire, monsieur Harold Poisson et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Roberge soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Désignation de la municipalité responsable du projet « partage d'une ressource en loisir ».

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

7972-1119

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Louis-de-Blandford et de Saint-Rosaire désirent présenter un projet de partage d'une ressource en loisir, dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par Mme Alexandra Champagne et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Rosaire s'engage à participer au projet de partage de ressource en loisir et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil municipal nomme la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

Entente de partage d'une ressource en voirie avec la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford.

ATTENDU QUE la municipalité désire se joindre à la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford pour partager une ressource en voirie ;

7973-1119

ATTENDU QUE le regroupement de ressource favorisera la rétention et la compétence des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Bergeron, appuyé par M. Ghislain Vachon et résolu que le maire, monsieur Harold Poisson et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Roberge soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire.

ADOPTÉE

Autorisation à déposer un projet dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Rosaire a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

7974-1119

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Louis-de-Blandford et de Saint-Rosaire désirent présenter un projet de partage de ressource en voirie, dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Bergeron, appuyé par M. Ghislain Vachon et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Rosaire s'engage à participer au projet de partage de ressource en voirie et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil de Saint-Rosaire accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tout document en lien avec la demande d'aide financière.

ADOPTÉE

Adoption du règlement numéro 180-1019 modifiant le règlement de zonage numéro 117-0910 concernant l'agrandissement de la zone I2

Sur proposition de M. Ghislain Vachon, appuyée par M. Éric Bergeron, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire adopte le règlement numéro 180-1019 modifiant le règlement de zonage numéro 117-0910 concernant l'agrandissement de la zone I2, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

7975-1119

ADOPTÉE

Avis de motion – Règlement d'emprunt 181-1219 relatif au financement du programme de mise aux normes des installations sanitaires.

Monsieur le conseiller Ghislain Vachon, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 181-1219 décrétant une dépense et un emprunt de 212 000\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.
- dépose le projet du règlement numéro 181-1219 intitulé règlement décrétant une dépense et un emprunt de 212 000\$ aux fins de financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

7976-1119

ADOPTÉE

Programme d'installations septiques – Autorisation de versement pour travaux.

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement concernant la mise en place d'un programme d'aide à la mise aux normes des installations septiques;

7977-1119

ATTENDU que les propriétaires suivants ont réalisés leur étude de perméabilité ou leurs travaux d'installations septiques;

Matricule	montant	Matricule	montant
1413-76-0570	629.93 \$	1814-17-8992	629.93 \$
1909-98-9987	629.93 \$	2110-69-8954	629.93 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Alexandra Champagne, appuyé par Mme Cynthia St-Pierre et résolu que l'aide financière soit consentie pour les propriétés énumérés ci-dessus et que le remboursement de l'aide financière portera intérêts et s'effectuera par l'imposition d'une compensation remboursable sur une période de dix (10) ans.

ADOPTÉE

Dépôt du plan de sécurité civile et nomination du coordonnateur municipal de la sécurité civile.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

7978-1119

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Rosaire reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Ghislain Vachon, appuyé par M. Éric Bergeron et unanimement résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté;

QUE monsieur François Arel, directeur du service incendie soit nommé coordonnateur municipal de la sécurité civile.

QUE madame Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile et qu'elle soit nommée substitut au coordonnateur municipal de la sécurité civile.

ADOPTÉE

Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rosaire autorise la présentation du projet de sentier 4 saisons au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à

7979-1119

niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par Mme Alexandra Champagne et résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE le conseil municipal de Saint-Rosaire désigne madame Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

Demande de dérogation mineure au 100, route de la Grande-Ligne.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Ferme Hamel et Fils concernant l'immeuble situé 100, route de la Grande-Ligne;

7980-1119

CONSIDÉRANT que le demandeur désire agrandir la porcherie de 98 mètres dans une zone prohibée ou l'agrandissement est supérieur à 20% de la superficie de plancher existant;

CONSIDÉRANT que le projet respectera l'ensemble des distances séparatrices requises par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que les vents dominants provenant du sud-ouest dirigent les odeurs principalement en direction contraire des résidences les plus près;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est entouré d'une rangée d'arbres à l'arrière et à l'avant;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Ghislain Vachon, appuyé par M. Éric Bergeron et résolu que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de Ferme Hamel et Fils, afin de permettre l'agrandissement de la porcherie de 98 mètres suite à la recommandation favorable du comité du CCU.

ADOPTÉE

Demande de dérogation mineure au 34, rue Poirier.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Jonny Allaire concernant l'immeuble situé au 34, rue Poirier ;

7981-1119

CONSIDÉRANT que le demandeur désire agrandir un garage résidentiel dans la marge avant latérale d'un lot d'angle;

CONSIDÉRANT que la distance entre l'agrandissement du bâtiment et l'emprise de la route de la Coupe (marge latérale gauche) sera de 6.10 mètres;

CONSIDÉRANT que selon les définitions à l'article 1.9 étant donné qu'il s'agit d'un lot d'angle sur un coin de rue, la marge latérale gauche doit être considérée comme marge avant, donc à 7.5 mètres;

CONSIDÉRANT que la proximité du bâtiment sur la marge latérale gauche ne nuira pas à la sécurité des automobilistes;

CONSIDÉRANT que l'abri existant rattaché à son garage est fermé et que selon le règlement municipal, l'abri doit demeurer ouvert.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Ghislain Vachon, appuyé par M. Éric Bergeron et résolu que suite à la recommandation favorable du comité du CCU, le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de Jonny Allaire afin de permettre une marge latérale gauche de 6.10 mètres, pour l'agrandissement du garage résidentiel, conditionnel à ce que le mur de son abri déjà existant soit ouvert comme prévue au règlement municipal.

ADOPTÉE

Demande de dérogations mineures au 228, route de la Grande-Ligne.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par M. Léo Doucet et Mme Nicole Vachon au 228, route de la Grande-Ligne, pour le futur acquéreur M. André Lecours ;

7982-1119

CONSIDÉRANT que le futur acheteur désire agrandir le garage résidentiel de 1920 pi² additionnel (32' x 60' et d'une hauteur de 17 pieds);

CONSIDÉRANT que selon notre règlement municipal la grandeur permise pour un bâtiment accessoire isolé est de 864 pi² (24'x 36' et d'une hauteur maximum de 13 pieds);

CONSIDÉRANT qu'avec l'agrandissement la superficie au sol totaliserait 2 775 pi², ce qui est largement supérieur à notre règlementation municipale;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement prévue est situé en zone résidentielle;

CONSIDÉRANT le comité consultatif d'urbanisme n'est pas favorable à un tel projet et ne le recommande pas à la positive au conseil municipal;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Ghislain Vachon, appuyé par M. Éric Bergeron et résolu que suite à la recommandation du comité du CCU, le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure de M. Léo Doucet et Mme Nicole Vachon pour les motifs énumérés précédemment.

ADOPTÉE

Demande de dérogation mineure au 591, rang 6.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par M. Steve Angers au 591, rang 6 ;

7983-1119

CONSIDÉRANT que le demandeur désire construire un garage résidentiel de 1120 pi² et d'une hauteur de 18 pieds;

CONSIDÉRANT que selon notre règlement municipal la grandeur permise pour un bâtiment accessoire isolé est de 968 pi² et d'une hauteur maximale de 14 pieds;

CONSIDÉRANT que le garage projeté est situé en milieu boisé et loin de l'emprise du chemin public et ne nuit en aucun cas à son entourage;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Ghislain Vachon, appuyé par M. Éric Bergeron et résolu que suite à la recommandation favorable du comité du CCU, le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de M. Steve Angers afin de permettre la construction du garage résidentiel d'une grandeur de 1120 pi² et d'une hauteur de 18 pieds, conditionnel à ce qu'un

avis de conformité soit délivré par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin de reconnaître ses droits acquis résidentiel.

ADOPTÉE

Demande de dérogation mineure au 11, rue Fournier.

- CONSIDÉRANT** que les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par l'inspecteur de la Municipalité de Saint-Rosaire pour le 11, rue Fournier; **7984-1119**
- CONSIDÉRANT** que le demandeur désire construire un bâtiment de service public 16' x 16' à 5 mètres de l'emprise du chemin public au lieu de 7.5 mètres;
- CONSIDÉRANT** que c'est le seul endroit disponible appartenant à la municipalité, afin d'y construire un bâtiment de service pour abriter la génératrice qui alimentera le réseau d'aqueduc et le centre Multifonctionnel;
- CONSIDÉRANT** que la proximité du bâtiment sur la marge latérale gauche ne nuira pas à la sécurité des automobilistes;
- CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucune contrainte à cette construction ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Ghislain Vachon, appuyé par Éric Bergeron et résolu que suite à la recommandation favorable du comité du CCU, le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure de la Municipalité de Saint-Rosaire afin de permettre la construction d'un bâtiment de service public à 5 mètres de l'emprise du chemin public.

ADOPTÉE

Embauche du personnel pour l'entretien de la patinoire 2019-2020.

Il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par Mme Alexandra Champagne et résolu d'autoriser l'engagement du personnel, soit Monsieur Zénon Genest au taux horaire de 15.50\$ l'heure pour effectuer l'arrosage de la patinoire, M. Bernard Rousseau, Mlle Laurie Bergeron, M. Thierry Doucet, M. Alexis Doucet et Mlle Aurélie Bergeron ainsi que Mlle Laurie Houle et M. Samuel Brûlé à titre de substituts, tous au taux horaire de 13\$ l'heure pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2019-2020. **7985-1119**

ADOPTÉE

Renouvellement du SIUQ pour 2020.

Il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par Mme Alexandra Champagne et résolu que la Municipalité de Saint-Rosaire désire renouveler l'adhésion à l'organisme de service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec de la MRC d'Arthabaska, pour l'année 2020 et accepte de défrayer les frais de 1.10\$/ habitant, au prorata de la population. **7986-1119**

ADOPTÉE

Demande de don pour le panier de Noël.

Il est proposé par M. Éric Bergeron, appuyé par Mme Alexandra Champagne et résolu unanimement qu'un montant de 1000.00\$ soit versé au comité des Paniers de Noël qui s'occupera d'acheter et distribuer divers articles dans différentes familles nécessiteuses, qui formuleront une demande, afin de combler leurs besoins en ce temps de partage et d'amour. **7987-1119**

ADOPTÉE

Demande de commandite pour l'École de la Croisée.

Il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par Mme Alexandra Champagne et résolu suite à la demande de commandite du Conseil d'établissement de l'école de la Croisée de St-Rosaire, d'autoriser un don de 10.00\$/élève de St-Rosaire totalisant 940.00\$ pour l'année 2019-2020.

7988-1119

ADOPTÉE

Demande de commandite pour l'École Ste-Marie.

Il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par Mme Alexandra Champagne et résolu d'accorder un montant de 150 \$ à l'équipe de l'école de Ste-Marie de Princeville pour réaliser des activités durant l'année scolaire 2019-2020.

7989-1119

ADOPTÉE

Demandes de subventions résidentielles.

Il est proposé par M. Éric Bergeron, appuyé par M. Ghislain Vachon et résolu de verser un montant de 9 368.98 \$ au Développement Économique St-Rosaire Inc. afin de permettre la remise de subventions résidentielles des montants suivants :

7990-1119

Montant	Propriétaire	Adresse	Versement	Programme
2 525.78 \$	M. Patrick Fillion	42, rang 8	2 ^e versement	volet 2
2 826.58 \$	M. Sunny Desrochers	154, Grande-Ligne	3 ^e versement	volet 2
1 717.38 \$	M. Frédéric Bergeron	168, Grande-Ligne	3 ^e versement	volet 2
2 299.24 \$	M. Kaven Houle-Garand	129, Grande-Ligne	2 ^e versement	volet 2

ADOPTÉE

Journée mondiale de l'enfance et la Grande semaine des tout-petits.

ATTENDU QUE depuis plus de 60 ans, le 20 novembre marque la Journée mondiale de l'enfance et que c'est pour la célébrer que se tient la Grande semaine des tout-petits. Celle-ci représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

7991-1119

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska est accréditée MRC amie des enfants (MAE);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Rosaire est Municipalité amie des enfants (MAE);

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société et attendu que la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Cynthia St-Pierre, appuyée par Mme Alexandra Champagne, il est résolu :

QUE la municipalité de Saint-Rosaire signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

ADOPTÉE

Motion - Semaine nationale des proches aidants du Québec.

Les membres du conseil dépose la motion suivante :

7992-1119

Nous célébrons du 3 au 9 novembre 2019, la Semaine nationale des proches aidants du Québec. Cette année, cette semaine a pour thème : « *Parce que nous serons tous proches aidants, cultivons la bienveillance* ».

Cultivons la bienveillance envers les proches aidants en faisant une petite action, un petit geste de soutien envers eux. Cultivons la bienveillance en mettant en lumière celle qui anime sur une base quotidienne les personnes proches aidantes et les organismes qui les soutiennent comme l'Association des proches aidants Arthabaska-Érable.

« *Parce que nous serons tous proches aidants, cultivons également la bienveillance collective pour construire une société plus équitable pour ces 1.6 million de personnes proches aidantes du Québec. Remercions et soutenons ces personnes qui font la différence dans notre région.* »

Invitation au Brunch des 2 Maires – Daveluyville et Maddington.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une invitation provenant des municipalités de Daveluyville et Maddington pour le brunch des 2 maires qui aura lieu le dimanche 1^{er} décembre prochain à compter de 9h30;

7993-1119

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Cynthia St-Pierre, appuyé par M. Ghislain Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le remboursement des frais de déplacement et le coût du billet de 10\$ pour les conseillers qui souhaitent assister au Brunch des 2 maires.

ADOPTÉE

Levée de l'assemblée par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne à 20h47.

7994-1119

ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

**Julie Roberge, directrice générale et
secrétaire-trésorière**